COMMUNE de LACANAU
Département de la GIRONDE
Arrondissement de LESPARRE-MEDOC
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 28 juin 2022

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 4 du mois de juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 20

M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 7

Mme Sylvie LAVERGNE, qui donné procuration à M. Adrien DEBEVER

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH

M. Patrick MORISSET, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE

Mme Anne ESCOLA, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ

Mme Jacqueline HOFFMANN est élue secrétaire de séance.

N°DL04072022-06 : Avenant n°1 au bail emphytéotique avec la Société Immobilière des Lacs de Lacanau-océan

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par bail emphytéotique en date du 20 février 2020, la ville de Lacanau a donné à bail à la Société Immobilière des Lacs de Lacanau-océan (SILLO), un terrain d'une superficie de 37 700 m² composé de la parcelle cadastrée section BT n°132 et de la parcelle cadastrée section BT n°133, dans l'objectif d'étendre l'emprise du camping « Yelloh ! Village les Grands Pins ».

Cependant, le projet d'extension du camping s'est heurté à un refus d'autorisation de défricher ce qui a conduit à un refus de permis d'aménager.

Un nouveau dossier de défrichement a été déposé le 8 février 2022 et l'autorisation a été obtenue.

Toutefois, ces difficultés à obtenir les autorisations d'urbanisme ont généré du retard dans la réalisation du projet d'extension du camping. Aussi, par courrier reçu le 10 mars 2022, le Directeur général du camping a demandé à pouvoir bénéficier d'un délai supplémentaire de 6 mois pour le paiement de l'échéance correspondant au loyer de l'année 2021.

Il y a lieu de modifier le bail emphytéotique par avenant pour pouvoir prendre en compte cette demande.

VU l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « *Le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune* »,

VU le bail emphytéotique signé le 20 février 2020 entre la ville de Lacanau et la SILLO,

CONSIDERANT l'avis de la commission urbanisme, développement durable et développement économique rendu lors de sa réunion du 28 juin 2022.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

APPROUVE le projet d'avenant n° 1 au bail emphytéotique en date du 20 février 2020 avec la Société Immobilière des Lacs de Lacanau-océan.

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire, à signer l'avenant n°1 au bail emphytéotique en date du 20 février 2020 avec la Société Immobilière des Lacs de Lacanau-océan, annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée.

POUR : 25 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND,

Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Hélène LEBLANC, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ.

ABSTENTION : 1 M. Jean-Yves MAS.

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
07 JUIL. 2022
N° 033 213 302 144 2022
0707-DE040720 22-06-DE

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET

MAIRIE DE LACANAU (Gironde)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le : 07 JUIL. 2022 Notifié le : Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 07 JUIL. 2022